

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 20 mars 2024,

« Moustique tigre » : l'Agence régionale de santé Normandie confirme son implantation en Normandie et rappelle les bonnes pratiques

A la suite des actions menées sur la saison 2023 (enquête, prospection, analyses de signalement citoyen, relevé de piège), l'Agence régionale de santé Normandie confirme pour la première fois l'implantation du moustique tigre dans la région, en Seine-Maritime. La Normandie était jusqu'alors la dernière région de France métropolitaine dans laquelle le moustique n'était pas implanté.

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain en profitant d'une multitude de récipients, dans lesquels il pond ses œufs. Le moustique tigre a ainsi accéléré sa progression sur le territoire national ces dernières années. La présence du moustique tigre peut rapidement devenir une source de nuisance importante. Cette espèce de moustique est par ailleurs un vecteur potentiel de virus comme ceux de la dengue, du Zika ou du chikungunya. A ce jour, aucune transmission locale de maladie liée à ce moustique n'a été constatée en Normandie.

L'Agence régionale de santé est chargée de mettre en œuvre les dispositions de lutte anti-vectorielle sur le territoire vis-à-vis d'*Aedes albopictus*. Cette lutte repose sur une surveillance active, grâce à un réseau de pièges, et passive sur la base de l'analyse de signalements citoyens.

À la suite d'une prospection de terrain menée en septembre 2023, l'ARS confirme l'implantation pour la première fois de ce moustique en Normandie, sur le département de la Seine-Maritime. La Normandie était jusqu'alors la dernière région de France métropolitaine dans laquelle le moustique n'était pas implanté.

Organisation de la surveillance et de la lutte

La surveillance de la présence du moustique tigre s'exerce dans les 5 départements de la région, sur une période qui s'étend habituellement de juin à novembre. Elle s'appuie sur la mise en place de pièges qui sont installés sur le territoire normand puis relevés et observés à intervalles réguliers. Ce dispositif est complété par une analyse entomologique des déclarations réalisées par les citoyens.

Cette surveillance et les mesures de luttes qui en découlent sont financées par l'ARS Normandie, et sont actuellement confiées à la FREDON Normandie (organisme habilité), suite à une procédure marchés publics.

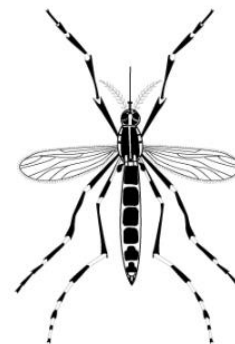
À la surveillance entomologique s'ajoute celle des cas humains de dengue, de chikungunya ou de zika, qui sont des maladies à déclaration obligatoire (arboviroses) et doivent donc donner lieu à un signalement à l'ARS par les professionnels de santé.

Lorsque le moustique est repéré ou qu'un cas d'arbovirose est déclaré sur le territoire, des mesures de gestion graduées et adaptées au contexte local seront mises en œuvre.

Ces mesures de gestion consistent en la réalisation d'enquêtes épidémiologiques, entomologiques, la destruction de gîtes, la mise en œuvre de traitements larvicides voire adulticides si la situation le nécessite (notamment si présence simultanée de moustiques tigres et d'un cas déclaré d'arbovirose).

À quoi ressemble un moustique tigre ?

Le moustique tigre est reconnaissable par sa petite taille de 5 mm, sa couleur très contrastée (il a des rayures noires et blanches sur le corps et les pattes), sa ligne blanche de la tête à l'implantation des ailes et il vit et pique surtout durant la journée, à l'extérieur. C'est un moustique urbain, qui se déplace peu : il parcourt moins de 150 m durant toute sa vie adulte. Il se reproduit dans la moindre quantité d'eau : un bouchon renversé lui suffit.



Éviter la multiplication du moustique tigre

Avec le retour, au printemps, de conditions météorologiques plus favorables au moustique, l'ARS Normandie rappelle que chacun peut participer à la surveillance du moustique tigre : si vous pensez en avoir identifié un, signalez sa présence sur le site national dédié : <https://signalement-moustique.anses.fr>

Par des gestes simples, il est possible de lutter contre la prolifération du moustique en supprimant tous les endroits et objets pouvant contenir de l'eau stagnante. Si les récipients ne peuvent pas être vidés, l'accès à l'eau doit être supprimé en installant par exemple des moustiquaires sur les cuves d'eau de pluie, du sable dans les coupelles de fleurs, en curant les gouttières ainsi que les regards d'évacuation. Ces pratiques sont indispensables pour éviter ou freiner le développement de cet insecte.

Recommandations aux voyageurs

Avant son voyage, s'informer des risques sur le site France diplomatie.

Si vous partez dans une zone où des cas de dengue, zika ou chikungunya ont été signalés :

- Protégez-vous des piqûres (répulsifs, vêtements longs, moustiquaire...) durant votre voyage.
- Eviter de vous faire piquer au retour en métropole. *En effet, si vous êtes infecté et qu'un moustique de type Aedes vous pique, il peut devenir vecteur du virus et contaminer une autre personne de votre entourage en la piquant.*
- Consultez un médecin en cas de symptômes évocateurs de type douleurs articulaires/musculaires, maux de tête, éruption cutanée avec ou sans fièvre, conjonctivite apparaissant 10 jours après la date de votre retour.